



A Dijon, le 28 février 2026

Objet : *Index de l'égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes 2026*

Notre Société CYCLES LAPIERRE a transmis aux services du ministre chargé du travail ses indicateurs et son niveau de résultat en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025 conformément aux dispositions de l'article D.1142-5 du code du travail :

L'Index de l'égalité professionnelle n'est pas calculable cette année.

Toutefois, les indicateurs suivants ont pu être calculés :

- Indicateur écart de taux d'augmentations : 35/35
- Indicateur retour de congé maternité : 0/15
- Indicateur hautes rémunérations : 5/10

Au-delà des obligations légales, cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large de faire évoluer durablement nos pratiques et nos processus RH.

Nous sommes convaincus que la promotion de l'égalité professionnelle constitue un enjeu structurant pour l'avenir de l'entreprise, tant sur le plan humain que sur le plan organisationnel.

Pour la Société CYCLES LAPIERRE

Madame Olivia COSTA

Directrice Ressources Humaines

CYCLES LAPIERRE | ACCELL GROUP

Tél. : +33 (0)380 525 186 | contact@lapierrebikes.com | www.lapierrebikes.com
SIRET : 01665099600016 | RCS DIJON | NAF : 3092Z | VAT : FR37016650996